



**Informations pour l'aide au remplissage de la Convention d'accès à Mon-compte partenaire,
du Contrat de service et du Bulletin d'adhésion**

MERCI DE COMPLETER TOUTES LES ZONES

IDENTITE DU PARTENAIRE	
Raison sociale du partenaire	
Adresse du siège du partenaire	
Code postal + Ville	
Nom et Prénom du représentant de la structure signataire de la convention	
Qualité du signataire (Directeur, Président,...)	
N° SIRET (14 caractères)	

MISSIONS DU PARTENAIRE		
Mission principale (voir fiche explicative)		
Autre(s) mission(s) (voir fiche explicative)		
	Case à cocher	
Type de partenaire	partenaire accès aux droits et l'accompagnement social	
	collectivité territoriale	
	partenaire du domaine de l'enfance et de la famille	
	partenaire du domaine du handicap	
	partenaire de l'insertion	
	partenaire logement	
	partenaire DGFIP (pour le recouvrement)	
	partenaire RSA	
tuteurs et partenaires chargés d'une mission de protection judiciaire		

PARTENAIRE MULTI-DEPARTEMENT		
	Entourer la réponse	
Etes-vous gestionnaire d'un établissement hors département 81 ?	OUI	NON
Accueillez-vous des familles résidant hors département 81 ?	OUI	NON

PROFIL(S) DEMANDE(S) PAR LE PARTENAIRE				
	Besoin de ce profil (Entourer la réponse)		Activité sédentaire (Entourer la réponse) (voir fiche explicative)	
	OUI	NON	OUI	NON
Profil T1 - Action sociale Profil réservé aux : - assistants de service social et conseillers en économie sociale et familiale de l'Etat et des départements, - assistants de service social des services hospitaliers, des établissements médico-sociaux, des collectivités territoriales, des Caisses régionales d'assurance maladie et de la Mutualité sociale agricole, - assistants de service social assurant la fonction de référent unique pour l'insertion sociale des bénéficiaires de Rsa (au titre des articles L262-27 à L262-36 du code de l'action sociale et des familles).	OUI	NON	OUI	NON
Profil T2 - Prestataires services sociaux Ce profil est destiné aux prestataires de services sociaux bénéficiaires de subventions d'actions sociales Caf, pour le calcul des participations des familles, basées sur le quotient familial. Il ne peut donc pas être attribué dans le cas d'avantages qui ne bénéficient pas de subventions d'action de la part de la Caf.	OUI	NON	OUI	NON
Profil T4 - Services instructeurs Ce profil est destiné aux agents chargés de l'instruction du Rsa pour une consultation a posteriori des dossiers des bénéficiaires (l'instruction du droit proprement dit se réalisant via l'application e-Rsa). L'accès au dossier allocataire nécessite la saisie préalable du numéro instructeur.	OUI	NON	OUI	NON
Profil T5 - Chargés de suivi des dossiers RSA Ce profil est destiné aux agents placés sous la responsabilité du président du conseil départemental chargés du suivi des dossiers Rsa.	OUI	NON	OUI	NON
Profil T6 - Cpm Ce profil est destiné aux agents habilités des CPAM	OUI	NON	OUI	NON
Profil T8 - Régimes particuliers d'assurance maladie Ce profil est destiné aux agents habilités des régimes particuliers d'assurance maladie : RSI, Cmsa, Caisse nationale militaire de sécurité sociale (Cnmss), Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (Crcpen)	OUI	NON	OUI	NON
Profil T9 - Mesures de protection des majeurs et de l'enfance Ce profil est destiné aux personnes habilitées au titre des mesures de protection des majeurs et de l'enfance	OUI	NON	OUI	NON
Profil T10 - Bailleurs sociaux	OUI	NON	OUI	NON
Profil T11 - Commissions de surendettement	OUI	NON	OUI	NON
Profil T12 - Bureaux d'aide juridictionnelle, pour les greffiers des bureaux d'aide juridictionnelle et les agents remplissant la fonction de greffier	OUI	NON	OUI	NON
Profil T13 - Commissions Fsl (Fonds de solidarité pour le logement)	OUI	NON	OUI	NON
Profil T14 - Pensions de réversion et pensions d'orphelin	OUI	NON	OUI	NON
Profil T15 - Tarification sociale pour les autorités organisatrices de transport	OUI	NON	OUI	NON
Profil T16 - Commission départementale de médiation logement (Dalo), Ccapex	OUI	NON	OUI	NON
Profil T18 - Agents des départements en charge du contentieux RSA : Ce profil est destiné aux agents habilités des départements en charge de la gestion et de l'instruction des recours contentieux liés au Rsa. Ne peuvent être consultés que les dossiers des personnes bénéficiaires du Rsa ou ayant été bénéficiaires du Rsa au cours des deux dernières années.	OUI	NON	OUI	NON
Profil T19 - Agent des départements en charge du contrôle RSA : Ce profil est destiné aux agents des seuls départements dûment habilités et chargés du contrôle a posteriori du Rsa. Ne peuvent être consultés que les dossiers des allocataires bénéficiaires du Rsa ou ayant été bénéficiaires du Rsa au cours des deux dernières années	OUI	NON	OUI	NON

Nombre d'utilisateurs souhaités :

INTERLOCUTEURS							
	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Activité sédentaire (Entourer la réponse)		Adresse Mail individuelle professionnelle
					OUI	NON	
Administrateur 1 (voir fiche explicative)					OUI	NON	
Administrateur 2 (voir fiche explicative)					OUI	NON	
Dans le cadre de problème(s) technique(s) Interlocuteur 1							
	Interlocuteur 2						
Responsable sécurité / Informatique (voir fiche explicative)							
CIL (Correspondant Informatique et Liberté) ou référent informatique (voir fiche explicative)							
Nom d'une Balf (guichet unique du partenaire) (voir fiche explicative)							

Pour vous aider au remplissage de certaines zones, vous référer à la fiche explicative jointe